

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 7 mai 2018 à 20h30

Présents	Mesdames et Messieurs
	STANGA Laura Présidente MALHERBE Sylvie Secrétaire
	CARTIER Antonella KENDE Michael MEGROZ Valérie NOLL Dorothea PESENTI Sébastien PFEIFFER Pablo STEIMER Jérôme VERARDI Tiziano VIGNERON Gyl
Excusées	BOYE Karla, CASTLE Danièle, MACHERET Isabelle, WESTEEL Madeleine
Exécutif	CARRILLO Brigitte DUTOUR Marie-France
Excusé	YTHIER Arnaud

Avant de débiter cette séance, **Mme Stanga** apporte un message de soutien à M. Ythier, en arrêt maladie pour une durée indéterminée.

Elle demande aux membres du Conseil de se prononcer ce soir sur la présence du comptable communal, M. Masserey, qui pourrait obtenir une voix consultative et répondre ainsi aux questions éventuelles liées aux comptes.

Le Conseil se prononce à 9 voix pour et 1 abstention en faveur de cette demande.

De plus, **Mme Carrillo** s'adresse au Conseil en proposant un sujet qui doit être traité à huis clos.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur du rajout d'un point « huis clos » à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018
2. Communications du bureau
3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
4. 2^{ème} lecture des comptes 2017
5. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir
6. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
7. Communication de la mairie
8. Communications des commissions
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis clos

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018

Des coquilles orthographiques relevées par **Mme Malherbe** et **M. Vigneron** seront corrigées.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité (10 voix)**.

2. Communications du bureau

Aucune

3. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019

Pour le groupe PDC ouvert, **M. Pfeiffer** présente M. Vigneron en qualité de président du Conseil ; cette proposition **est acceptée à 9 voix pour et 1 abstention**.

Pour le groupe PLR, **M. Pesenti** présente Mme Malherbe en qualité de vice-présidente ; cette proposition **est acceptée à 9 voix pour et 1 abstention**.

Pour le groupe PLR, **M. Pesenti** présente M. Verardi en qualité de secrétaire ; cette proposition **est acceptée à 9 voix pour et 1 abstention**.

4. 2^{ème} lecture des comptes 2017

Le Conseil accepte le fait de ne procéder à la deuxième lecture que sur les têtes de rubriques en lisant les charges et les revenus.

M. Pfeiffer demande à quoi correspond le compte 34010.0.436.00.

M. Masserey répond qu'il s'agit des frais de gestion administrative du groupement du stade qui sont remboursés par le groupement à la commune de Collex-Bossy ; la gestion est exécutée par Mme Isch durant des heures en mairie.

A une remarque de **M. Verardi** concernant les dépassements budgétaires, **M. Kende** répond que tous les dépassements majeurs ont été expliqués durant la commission des finances du 23 avril dernier ; les membres présents ont recommandé d'accepter les comptes 2017.

5. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Mme Malherbe donne lecture de cette délibération-

*vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2018,
vu l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,*

le Conseil municipal décide à l'unanimité (10 voix)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de 372'822.24 F, selon liste annexée
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Mme Malherbe donne lecture de cette délibération.

vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2018,
vu l'article 30, al. 1, lettre f, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (10 voix)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de 4'316'627.94 F aux charges et de 4'838'419.62 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 521'791.68 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de 392'878.20 F aux dépenses, et 33'725.25 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 359'152.95 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 359'152.95 F par l'autofinancement au moyen des amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 504'753.05.- F au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires pour un montant de 50'000.-F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 521'791.68 F. L'excédent de financement s'élève à 717'391.78 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 521'791.68 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de 21'788'433.05 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 16'526'559.36
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr. 5'261'873.69</u>
Total de l'actif	Fr. 21'788'433.05

et au passif un montant de Fr. 21'788'433.05 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 266'312.56
- Dettes à long terme (nature 22)	Fr. 1'500'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 25'568.85
- Provisions (nature 24)	Fr. 1'646'688.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 93'774.75
- Fortune nette (nature 29)	<u>Fr. 18'256'088.89</u>
Total du passif	Fr. 21'788'433.05

7. Communication de la mairie

7.1 Absence du maire

M. Ythier étant absent pour une durée indéterminée et Mme Dutour quittant ses fonctions d'adjointe au 30 juin prochain, **Mme Carrillo** informe qu'un administrateur-trice sera désigné-e par le Conseil d'Etat ces prochains jours. Les deux adjointes ont rendez-vous avec M. Longchamp le 9 mai.

7.2 Suivi des dossiers

En l'absence du maire, **Mme Carrillo** informe que Mme Toninato a contacté les différents mandataires des dossiers en cours liés au développement communal ainsi que M. Badoux de l'office de l'urbanisme.

Au sujet de la ferme, les modifications demandées par la CMNS sont en cours. M. Zurn suit l'affaire et rencontrera les architectes ces prochains jours ; le groupe de travail devra se réunir ces prochaines semaines.

Au sujet des modifications de zones (plan de site à Bossy) et de la révision du plan directeur communal, Mme Robyr indique que pour l'instant, ces dossiers peuvent rester en l'état.

En ce qui concerne le PLQ Bracasset (suivi avec M. Badoux), le Conseil d'Etat a adopté le projet de modification de zone, puis le Grand Conseil devra se prononcer.

Une soirée à l'intention de la population est prévue le 25 juin prochain et M. Badoux et des collaborateurs seront présents afin d'expliquer ce développement.

Au sujet de cette séance destinée à la population, **M. Pesenti** a bien compris que des représentants de l'Etat viendront en renfort concernant le projet au lieudit Bracasset ; mais il se demande qui présentera les dossiers de la Ferme et du bâtiment de la Poste.

C'est vrai que le Maire sera vraisemblablement absent mais **Mme Noll** rappelle que les présidents des commissions et les membres du groupe de travail pour la Ferme sont au courant de ces projets. Ils pourront répondre aux questions, et si cela n'était pas possible, ils y répondront ultérieurement.

Pour le dossier de la ferme, **M. Verardi** propose que des représentants de Voisins soient également conviés, tout comme M. Zurn ; ils connaissent les tenants et aboutissants de ce projet.

Il faudrait demander à notre mandataire M. Zurn de préparer une présentation et des personnes du groupe de travail pourraient en prendre connaissance au préalable.

Mme Carrillo va contacter M. Zurn.

M. Vigneron aimerait connaître les raisons pour lesquelles cette date du 25 juin a été choisie. Maintenant sachant que le maire est absent et Mme Dutour quitte son poste, il s'interroge sur la nécessité de la maintenir.

Mme Cartier relève que la population est en attente de savoir ce qui se passe avec les projets communaux.

M. Vigneron l'admet bien volontiers mais au vu de la situation en mairie, c'est lui mettre une pression supplémentaire sur ses membres. Les sujets étant complexes, les intervenants n'auront peut-être pas toutes les connaissances et pourraient se trouver en difficulté.

Mme Noll informe que cette date a été décidée lors de la dernière commission de l'urbanisme. La raison était également de ne pas trop tarder afin de répondre à la pétition qui circule au sujet du local commercial. Cette réunion a également pour but de présenter le projet de la Ferme, informer des activités qui pourraient s'y faire expliquant ainsi les raisons pour lesquelles le Conseil a pris la décision du choix du locataire par rapport à la Poste.

Le PLQ du Bracasset doit être présenté vu que le dossier sera mis à l'enquête publique.

M. Verardi rejoint les propos de M. Vigneron au sujet de la soirée publique. Par rapport à la pétition, il faut préciser que la position de la commune ne changera pas puisqu'elle s'est engagée vis-à-vis du futur locataire. Il faut recevoir l'initiatrice de cette pétition et lui expliquer ce qui est projeté dans la Ferme.

M. Vigneron pense qu'il ne faut pas se fixer sur la pétition ; sont prévus d'autres dossiers à présenter lors de cette soirée publique et en ce qui le concerne, il ne comprend pas l'urgence d'une telle séance. Il s'adresse aux adjointes et leur demande si elles sont vraiment prêtes pour aller au-devant de la population.

Mme Noll aimerait que les adjointes répondent à cette question.

Mme Carrillo pense que c'est un peu tôt au vu de la situation en mairie. De plus, il y a déjà eu une présentation publique qui indiquait qu'il y aurait un endroit de vente de produits locaux dans la Ferme.

A une remarque de **M. Vigneron** qui demande à Mme Carrillo de préciser le fond de sa pensée, **Mme Carrillo** admet qu'au vu de l'absence de M. Ythier et le départ annoncé de Mme Dutour, elle se sent un peu seule et craint de devoir participer à une séance publique.

Mme Dutour pense également que cette présentation est prématurée bien qu'elle ne mette pas en doute les compétences des présidents et des mandataires. La population connaît le projet d'épicerie de produits locaux dans la Ferme.

M. Verardi propose que des articles paraissent dans le prochain journal communal.

Mme Carrillo revient sur le fait que le service d'urbanisme cantonal apporterait son soutien ; elle se sentira plus rassurée pour cette présentation du 25 juin.

M. Vigneron ne voit pas ce que l'Etat pourra apporter à part pour le dossier du Bracasset. Il ne voit vraiment pas où est l'urgence ; la situation dans laquelle se trouve la mairie l'inquiète et il reste d'avis de reporter cette présentation après la pause estivale.

M. Kende dit que suite à la demande de la CMNS les architectes pour la Ferme doivent encore modifier les plans ; autant venir devant la population avec ces nouveaux plans.

Mme Noll comprend très bien la situation dans laquelle se trouve actuellement la commune, mais elle insiste sur le fait que la population est en demande d'informations et en attente de réponses ; la commune fait annuellement ce genre de présentation. **Mme Noll** dit être régulièrement sollicitée par les habitants ; l'idée de repousser cette présentation ne la séduit pas.

Mme Malherbe rejoint également M. Vigneron et est d'avis d'attendre et faire cette séance en septembre même si elle admet que la population attend des réponses. Cela permettrait également à tous les membres du Conseil d'aider au bon déroulement de cette présentation.

Pour **Mme Cartier**, ce report permettrait d'avoir de nouveaux plans au niveau de la Ferme et plus de temps pour la préparation.

M. Vigneron est tout à fait conscient des attentes de la population comme mentionné par Mme Noll mais à sa connaissance les membres du groupe de travail n'ont pas encore arrêté ce qu'il y aura dans la Ferme Constantin-Gindre ; l'étude n'est pas encore aboutie.

Selon **M. Steimer**, un article dans le journal communal, traitant des projets dans les grandes lignes, lui semble une bonne idée.

M. Verardi demande si la population est au courant de la situation en mairie.

Mme Toninato fait usage de sa voix consultative est informe que la population sera avertie du moment que l'administrateur-trice sera désigné-e.

Pour en revenir à la présentation du mois de juin, elle confirme que les habitants ne sont pas au courant qu'une rencontre devait avoir lieu ; c'était le souhait des membres de la commission de l'urbanisme et du maire.

En effet reprend **M. Pesenti**, cette rencontre était jugée importante pour les membres de la commission. Le sujet de la parcelle communale n'était pas encore assez avancé pour une nouvelle présentation, mais il a été décidé d'informer au sujet du Bracasset, de la Ferme et de la pétition qui sont des sujets fondamentaux pour la commune.

Mme Stanga demande au Conseil de se prononcer au sujet du maintien de cette séance le 25 juin prochain : **1 voix pour, 6 contre, 3 abstentions** ; la séance publique est donc reportée.

Pour l'instant, le Conseil juge prématuré de fixer une date ; **M. Vigneron** propose de renvoyer cette question en commission urbanisme élargie aux membres de la commission patrimoine.

7.3 Pétition

Mme Carrillo indique que la pétition initiée par Mme Nebel, dans le but de favoriser un épicier plutôt qu'un physiothérapeute dans le local commercial de la poste, circule avec un délai jusqu'au 10 mai. Elle parviendra certainement en mairie ces prochains jours et figurera à l'ordre du jour de la séance du 11 juin prochain.

Mme Carrillo rappelle que la commune s'est engagée en faveur du physiothérapeute ; ce dernier serait en droit de poursuivre la commune en justice si d'aventure elle décidait de changer d'avis.

Mme Noll dit que la commune ne peut pas changer d'avis et **M. Pesenti** dit qu'il n'y a pas de prise de position du Conseil à prendre.

La pétition part en commission, les pétitionnaires sont reçus, et les explications sur les raisons du choix sont données.

Mme Stanga résume en disant que la pétition sera traitée lorsqu'elle sera déposée.

C'est ce qu'en effet voulait préciser **M. Vigneron** ; cette démarche citoyenne sera traitée comme toutes les autres.

7.4 Bâtiment de la Poste

Mme Carrillo confirme, après un diagnostic d'un professionnel, que de l'amiante se trouve dans le sol de la surface commerciale. Dans la surface « maison » seules les plinthes de l'abri antiatomique au sous-sol contiennent de l'amiante. La régie va traiter ces deux endroits afin de pouvoir mettre en location une maison saine.

7.5 Patrouilleur scolaire

Mme Carrillo informe de l'engagement d'un nouveau patrouilleur depuis le 3 mai, M. Ali Dast Nazar, habitant de la commune.

Mme Dutour a pu constater qu'il effectue son travail correctement ; il est agréable avec les enfants et les parents.

7.6 Cimetière

Mme Carrillo tient à avertir le Conseil que l'entretien du cimetière et surtout le désherbage ont pris un peu de retard car les conditions n'étaient pas idéales pour traiter les mauvaises herbes.

M. Pesenti voulait justement en faire part en mairie. Cette année encore, il doit à nouveau déplorer l'état lamentable dans lequel se trouve le cimetière communal. Comme déjà demandé, du personnel supplémentaire devrait être engagé afin de remettre en état ce lieu (rajout de gravier, désherbage, etc.). Les employés de la voirie ont beaucoup de travail d'ordre général dans la commune et ils ont besoin d'aide.

Ce sujet d'entretien au cimetière est renvoyé en commission patrimoine communal.

8. Communications des commissions

8.1 Gicord

M. Kende a assisté à la commission consultative qui s'est déroulée le 26 avril dernier. Pour la mairie, c'est M. Ythier qui était présent en remplacement de Mme Dutour indisponible ce jour-là.

M. Kende rapporte que le problème majeur est le plastique qui se trouve dans les déchets verts. La seule solution pour l'enlever est de le faire à la main et cela oblige le Gicord à facturer une taxe de tri aux communes.

Il informe également du projet d'agrandissement de cet espace de récupération des déchets verts.

Il indique également que la population peut aller chercher le compost directement au Gicord.

M. Kende répond à **Mme Noll** qu'il ne s'agit pas des plastiques biodégradables qui posent problème mais bien la présence de sacs en plastique non dégradables.

Mme Noll a posé cette question car elle a pu constater la présence d'un nombre assez important de sacs biodégradables distribués lors de la mise en place des « ptites poubelles vertes », jetés dans les composts communaux.

Mme Noll demande que la mairie fasse un suivi au sujet de ces sacs jetés dans le compost et surveille que le message est dorénavant bien passé.

8.2 Commission urbanisme

Lors de la séance du 24 avril dernier, **Mme Noll** informe que M. Badoux était présent à la première partie et a parlé de la stratégie intercommunale des quatre communes (Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Versoix) ; il s'agit d'un projet pilote de développement global pour ces quatre communes dans le but d'avoir une synergie intercommunale dans la réflexion et les diverses actions à entreprendre.

Lors de cette séance, la révision du plan directeur communal a également été abordée en présence de Mme Robyr, M. Allegra et un représentant d'Ecotec.

9. Propositions individuelles et questions

9.1 Jardins potagers sur la parcelle de M. et Mme Constantin

Mme Noll a pu constater l'extension de ces jardins et la mise en place d'une clôture sur terrain agricole ; une telle installation doit être soumise à autorisation. A son avis, il faut stopper cette emprise sur terrain agricole. Elle indique également que depuis de nombreuses années, la commune regrette cette prolifération de cabanons en tout genre sur ces jardins potagers. Avec cette extension, une clôture est mise en place et cela n'est pas acceptable sur du terrain agricole.

Pour **M. Pesenti**, la commune doit dénoncer cette situation ; ces terres sont destinées à l'agriculture et non au développement de jardins potagers.

Mme Dutour rapporte que la commune a déjà réagi et un courrier a été adressé à la curatelle de M. Constantin ; le dossier est en cours.

9.2 Circulation

M. Pesenti demande la mise en place de nouveaux contrôles de vitesse à Bossy ; le matin aux heures de trafic pendulaire et non dans l'après-midi comme il a pu le constater à plusieurs reprises. La mairie prend acte.

9.3 Football féminin

M. Kende regrette qu'il n'y ait qu'une équipe féminine au FC Collex-Bossy. Et ceci malgré des subventions conséquentes octroyées par les communes au club ; il trouve légitime que ce sujet soit étudié afin de promouvoir ce sport au niveau des jeunes filles également.

Mme Dutour propose que le président du club soit interpellé à ce sujet.

M. Kende est d'accord ; il propose que la promotion soit également diffusée dans les écoles. Ce sujet est renvoyé en commission loisirs.

La séance publique est levée à 21h45.

La secrétaire du Conseil municipal
Sylvie Malherbe

La présidente du Conseil municipal
Laura Stanga

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato